

Le budget primitif de la Ville d'Auray a été voté lors de la séance du conseil municipal du 25 mars dernier. Le budget principal s'équilibre, en recettes et dépenses, à 25 164 622,88€. S'y ajoutent les budgets annexes du port de Saint-Goustan, du lotissement de Kérudo et du service des pompes funèbres pour un total de 1 850 246,96€. Le programme prévisionnel des investissements s'élève à 9 996 611,05€, le fonctionnement représente 15 168 011,83€. Si le budget est marqué cette année par une augmentation des taux d'imposition de 4,99%, il se caractérise aussi par la poursuite d'un programme d'investissement conséquent.



De gauche à droite : le quartier du Goaner, le stade de Ty-Coat et le Pôle municipal du Penher.

+4,99%

Les impôts locaux sont revus à la hausse pour la première fois depuis 6 ans. Cette décision est difficile mais indispensable aujourd'hui à Auray comme dans beaucoup d'autres communes. Pourquoi ? Parce que, comme pour le particulier, le coût du « panier de la ménagère » de la collectivité grimpe, mouvement que n'accompagnent pas les aides et recettes. En effet, la dotation forfaitaire de l'Etat, calculée en fonction des variations de la population, s'accroît de 7,71%. La population alréenne, elle, a augmenté de 13,6% depuis le dernier recensement de référence datant de 1999. La crise immobilière est aussi passée par là : les droits de mutation, ces impôts indirects prélevés lors de la vente d'un bien immobilier, devraient diminuer de 25 % par rapport à l'an passé. Enfin Auray doit supporter un certain nombre de charges du fait de sa position centrale dans l'intercommunalité. En d'autres termes, beaucoup d'usagers non-

alréens utilisent des équipements et services de la Ville qu'ils ne trouvent pas ailleurs (médiathèque, piscine, écoles...). Ainsi s'explique l'importance des recettes générées par les trois taxes locales et leur revalorisation. La taxe d'habitation (taux 2009 : 16,67%), la taxe sur le foncier bâti (taux 2009 : 28,79%) et celle sur le foncier non bâti (taux 2009 : 62,82%) couvrent 63% des recettes de fonctionnement de la Ville. Cet effort financier demandé aux administrés permettra de dégager une enveloppe de 281 174€. Concrètement, la part communale augmente de 7,50€ par mois pour un foyer moyen (base d'imposition de 2000€ environ pour le foncier et de 4100€ pour la taxe d'habitation). La Ville compte également réduire de manière drastique ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau des services rendus à la population et en soutenant l'économie locale et l'emploi via son programme d'investissement.

Yves Roquet adjoint en charge des finances



A 42 ans, Yves Roquet a réalisé son rêve d'adolescent : s'installer en Bretagne ! Ce professeur d'histoire-géographie a profité d'une affectation au lycée Colbert de Lorient pour quitter Reims et s'installer en famille, il y a neuf ans, à Auray : « Nous recherchions un logement en ville. Auray occupe une position idéale au carrefour de deux grandes agglomérations tout en offrant une palette complète de services à la fois publics, commerciaux, médicaux... ». Animé par le désir de mettre en pratique ses idées de justice sociale et de solidarité, il s'engage en politique en 2006 en intégrant la section alréenne du parti socialiste. Tout s'enchaîne assez vite : les élections de 2008, un premier mandat et une charge lourde, celle des finances. Si ce titulaire d'un DEA d'histoire de l'art n'a pas fait d'études de gestion, il compte parmi ses centres

d'intérêts l'économie (en plus de la musique anglosaxonne des années 60 !). Honoré par cette responsabilité, il s'interroge aussi sur l'ampleur de la tâche car il sait que le budget à venir va s'inscrire dans une conjoncture économique difficile. Yves Roquet explique : « On subit une politique budgétaire gouvernementale qui se traduit par une réduction des aides de l'Etat. A Auray, la compensation de l'Etat sur les impôts locaux diminue de 25 000 euros par rapport à 2008. En définitive, les collectivités locales ont une autonomie financière limitée. Nous dépendons beaucoup de l'argent que l'on veut bien nous donner ». Pour le « grand argentier » de la Ville d'Auray, la situation est délicate car, même avec des recettes peu nombreuses, une collectivité se doit aussi de soutenir l'activité économique par l'investissement : « Les entreprises locales ont des attentes. En France, 73 % de l'investissement est assuré par les collectivités locales. A Auray, la restauration du quai Franklin, qui s'est transformée en urgence, ne doit pas occulter les autres chantiers importants. Nous ne serons pas dans la mesure mais nous poursuivons les programmes engagés ».

Les principaux investissements

2009

Cette année, les travaux d'investissement concernent la poursuite des opérations déjà engagées pour :

- la **RÉHABILITATION DU QUARTIER DU GUMENEN-GOANER** **295 179,52€***
- les **SANITAIRES DE BELLEVUE À SAINT-GOUSTAN** **160 562,38€**
- le **PÔLE MUNICIPAL DU PENHER** **137 248,70€**
- les **VESTIAIRES ET LE TERRAIN DE TY COAT** **121 050,48€**
- les **LOGEMENTS SOCIAUX À KERUDO** **51 705,53€**
- les **LOGEMENTS SOCIAUX DE LA VERNIÈRE** **22 290€**
- la mise en place de l'**AGENDA 21**, **21 300€**
- l'installation d'une **CHAUFFERIE-BOIS AU GUMENEN-GOANER** **27 188,13€**

S'y ajoutent

- les **TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE** **793 505,15€**
- la poursuite de l'informatisation des services administratifs et l'achat de **3 TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DU LOCH ET J.ROLLO** **267 500€**

Pour assurer le financement des investissements 2009 non couverts par les fonds propres de la commune, la Ville a inscrit au budget principal un recours à l'emprunt de 1 500 000€.

*Les montants indiqués en gras et en italique portent uniquement sur les propositions nouvelles sans le report de l'exercice 2008.

Répartition des dépenses et des recettes pour 100 euros

FONCTIONNEMENT

débit crédit

Pour 100€ dépensés par la Ville, Auray consacre :

aux services généraux (fonctionnement des services)	34,91 €
à l'aménagement et aux services urbains, l'environnement	13,12 €
à la culture	12,18 €
au sport et à la jeunesse	11,32 €
à l'enseignement et la formation	11,18 €
virés à la section d'investissement, dotations aux amortissements	8,67 €
à la sécurité et la salubrité publiques	4,33 €
aux interventions sociales, la santé, la famille et au logement	4,05 €
pour l'action économique (compétence de la communauté de communes)	0,24 €

Sur 100€ encaissés, la provenance des recettes est la suivante :

des impôts et taxes	60,94€
des dotations de l'Etat et des subventions (CAF, Etat, Région, Département)	25,99€
des produits des services (piscine, médiathèque)	7,11€
du résultat reporté de l'année précédente	5,96€

INVESTISSEMENT

débit crédit

Pour 100€ dépensés par la Ville, Auray consacre :

aux services généraux (entretien du patrimoine communal, logements, informatique)	35,87€
à l'aménagement et aux services urbains, l'environnement	31,60€
aux interventions sociales, la santé, la famille et au logement	15,00€
au sport et à la jeunesse	8,08€
à la sécurité et la salubrité publiques	4,68€
à l'enseignement et la formation	2,42€
à la culture	2,11€
à l'action économique (compétence de la communauté de communes)	0,24€

Sur 100€ encaissés, la provenance des recettes est la suivante :

divers (virements excédent, Taxe locale d'équipement, Vente terrains etc..)	42,91€
des emprunts pour dépenses d'équipement	24,55€
du fonds de compensation de la TVA	19,22€
des subventions.	13,32€

Et aussi

Les budgets annexes

Trois domaines font l'objet d'un budget spécifique : le port de Saint-Goustan, le lotissement de Kérudo et le service des pompes funèbres. Le budget annexe du lotissement de Kérudo s'équilibre à 364 004,26€ et celui des pompes funèbres à 1 779,56€. A Saint-Goustan, le budget annexe enregistre une très forte augmentation par rapport à l'année passée, chantier de restauration du quai oblige. Il s'élève à 1 484 463,14 € dont près de 1,2 millions investis dans la première phase de travaux de remise en état du quai (537 867€ de subventions assurées et un recours à l'emprunt de l'ordre de 670 000€).

Retrouvez le détail du budget primitif 2009 et notamment l'intégralité des subventions attribuées aux associations sur www.auray.fr